

Équipe du Québec

Politique d'identification des athlètes

Dernière version (29 septembre 2024)

Cette politique a pour but de déterminer la liste annuelle de l'Équipe du Québec (athlètes identifiés par Tennis de Table Québec)

A. Ces athlètes seront répartis comme suit :

- 8 athlètes identifiés « Élite » (4 hommes et 4 femmes)
- 12 athlètes identifiés « Relève » (6 garçons et 6 filles)

B. Le cycle d'identification est du 1^{er} janvier au 31 décembre

- Dans l'éventualité où un athlète doit être remplacé, tous les critères demeurent applicables et le crédit d'impôt sera au prorata du nombre de jours restants au cycle d'identification.

C. Le cycle pour les engagements, les exigences et les suivis (point E) est du 1^{er} octobre au 30 septembre

D. Admissibilité des athlètes :

- L'athlète doit être membre en règle de Tennis de table Québec.
- L'athlète doit représenter le Québec sur la scène nationale et le Canada sur la scène internationale (notamment dans les grands Jeux : PanAm, Olympiques, Commonwealth etc).
- L'athlète doit posséder une adresse permanente au Québec pour l'ensemble de la période visée par l'identification.
- L'athlète doit posséder une carte valide de la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- L'athlète doit être âgé de 12 ans ou plus au moment de l'identification.
- L'athlète doit avoir joué un minimum de 30 matchs dans le cycle d'engagements, d'exigences et de suivis.

E. Niveau d'engagement de l'athlète :

Pour les athlètes déjà identifiés, les critères suivants doivent avoir été respectés pour être éligibles pour la prochaine identification. Tous les athlètes identifiés doivent s'engager à respecter les critères d'engagement. En cas de non-respect d'un de ces critères durant ce cycle d'identification, un athlète pourrait voir son statut suspendu.

E1. Critères d'engagement

- Participer au Championnat Canadien ;
- Participer au Championnat du Québec ;

Équipe du Québec

Politique d'identification des athlètes

Dernière version (29 septembre 2024)

- Être disponible pour des suivis réguliers avec l'entraîneur-chef de l'Équipe du Québec ;
- Jouer 30 matchs au cours du cycle d'identification ;
- Participer à 75% des camps d'entraînement organisés par la Fédération auxquels vous êtes invités, incluant ceux préparatoires aux Championnats Canadiens ;
- L'athlète doit soumettre un plan d'entraînement et de compétitions au plus tard le 15 septembre et le faire approuver par l'entraîneur-chef de Tennis de table Québec. Le plan devra contenir ce qui suit :
 - Un minimum 15 heures d'entraînement hebdomadaire pour les athlètes identifiés « Élite » et un minimum de 10 heures pour les athlètes identifiés « Relève »;
 - Les compétitions provinciales, nationales et internationales auxquelles le joueur compte participer;
 - Une liste d'objectifs en lien avec les différents aspects de sa progression (technique, tactique, mentale et physique) ainsi que les moyens envisagés pour atteindre ces objectifs.
- L'athlète doit respecter le « Code d'éthique du joueur de Tennis de table Québec » en compétitions et à l'entraînement.

F. Bilan de performance :

Les athlètes qui obtiennent le plus haut total de points dans ce volet tout en répondant aux critères d'admissibilité et d'engagement seront identifiés. Pour un événement donné, seul le résultat donnant le plus haut total de points sera comptabilisé.

● *Élite (4 athlètes par genre)*

- La liste des 4 athlètes est établie en fonction du total de points suivant :
 - Points selon la position au Championnat canadien le plus récent (voir tableau ci-dessous), points selon la position au Championnat du Québec le plus récent (voir tableau ci-dessous) ainsi que les points accumulés selon la position au classement canadien le plus récent (voir tableau ci-dessous).
- Qualification par classement mondial :
 - Si un joueur a joué au minimum 2 tournois internationaux dans les 12 derniers mois et qu'il est dans le top 50 **U19** ou **senior** au 30 septembre, celui-ci obtient automatiquement l'identification « Élite ».
- Les places restantes seront attribuées en fonction du système de points. Tous les athlètes qui répondent aux critères d'identification sont considérés dans le calcul des points.

● *Relève 19 ans (4 athlètes par genre)*

- La liste des 4 athlètes est établie en fonction du total de points suivant :

Équipe du Québec

Politique d'identification des athlètes

Dernière version (29 septembre 2024)

- Points selon la position au Championnat canadien le plus récent (voir tableau ci-dessous), points selon la position au Championnat junior du Québec le plus récent (voir tableau ci-dessous) ainsi que les points accumulés selon la position au classement canadien le plus récent (voir tableau ci-dessous).
- *Relève 15 ans (2 athlètes par genre)*
 - La liste des 2 athlètes est établie en fonction du total de points suivant :
 - Points selon la position au Championnat canadien le plus récent (voir tableau ci-dessous), points selon la position au Championnat junior du Québec le plus récent (voir tableau ci-dessous) ainsi que les points accumulés selon la position au classement canadien le plus récent (voir tableau ci-dessous).

F1. Grille de points

Un joueur accumule seulement les points correspondant à sa meilleure performance. Par exemple, un joueur qui atteint le 1/8 de finale en senior lors du Championnat Canadien (200 points) et termine 1^{er} en U19 (400 points), il obtiendra 400 points pour le calcul total.

Championnat canadien

Position	Senior	U19	U15	U13
1	800	400	300	100
2	700	325	225	60
½ (pos.3-4)	600	250	150	40
¼ (pos.5-8)	400	150	75	25
1/8 (pos.9-16)	200	75	50	15
1/16 (pos.17-32)	100	35	25	5

Championnat du Québec

Position	Sénior	U19	U15	U13
1	250	200	100	40
2	200	125	50	30
½ (pos.3-4)	150	80	30	15
¼ (pos.5-8)	75	50	25	10
1/8 (pos.9-16)	40	30	15	5
1/16 (pos.17-32)	20	10	5	0

Équipe du Québec

Politique d'identification des athlètes

Dernière version (29 septembre 2024)

Classement canadien : moyenne des trois périodes de cote qui précèdent l'identification (août/septembre/octobre)

Position	Élite	Relève 19 ans	Relève 15 ans
1	300	135	100
2	264	119	88
3	201	91	67
4	174	78	58
5	150	57	42
6	126	52	38
7	99	47	34
8	87	42	30
9	75	21	18
10	63	17	15
11	51	13	12
12	42	9	8
13	33	5	4
14	27	3	3
15	21	2	2
16	16	1	1

Tableau résumé des exigences pour athlètes

	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 septembre
Nombre de matchs	30
Jouer les Championnats Canadien et du Québec ***	X
Soumettre plan d'entraînement avant 15 septembre***	X
Présence camps ATTQ et/ou camps préparatoires (lorsque invité) ***	75 %
Être disponible pour des suivis avec l'entraîneur-chef de l'Équipe du Québec ***	X

*** règles s'appliquant seulement pour les athlètes identifiés dans le cycle en cours / les autres règles sont pour tous

G. Règle d'équivalence ou situation exceptionnelle

- Si un joueur est à l'extérieur pour une compétition ou un camp d'entraînement au moment de la tenue d'un événement où il est possible de cumuler des points, il pourra recevoir les points équivalant à 2 positions inférieures à son classement au moment de la compétition si son absence est jugée valide. La demande doit être faite auprès de l'entraîneur-chef et du gérant de la Haute performance au minimum 15 jours avant la tenue de l'événement.

Équipe du Québec

Politique d'identification des athlètes

Dernière version (29 septembre 2024)

- La Fédération se réserve le droit d'appliquer des modifications ou des ajustements si une situation « exceptionnelle » survient. Cependant, cette action devra être entérinée par les administrateurs de Tennis de Table Québec.